



Champhol le 21 novembre 2014

Hugues Villemade pour la FSU Centre

FSU Centre
10 rue Molière
45 000 Orléans
fsu.centre@fsu.fr
Contact Hugues Villemade
06 81 03 68 10

A madame le Recteur de l'Académie Orléans-Tours

Objet : passage de CUIavs en contrat AESH de droit public.

Madame le Recteur,

La mission des contrats CUI concernant l'accompagnement des élèves en situation de handicap est importante pour les élèves de notre académie. Comme nous vous l'avons signifié à plusieurs reprises, ce type de contrat précaire mal rémunéré n'est pas adapté à la situation pour la continuité du service public. Nous considérons, que seule la création d'emplois statutaires d'agents de la fonction publique serait une réponse satisfaisante aux besoins.

La fin de contrat CUI est compliquée à gérer pour les personnels et pour les familles des élèves concernés. Face à cette situation la circulaire n°2014-083 du 8 juillet 2014 précise que les personnes arrivées au terme de deux années d'engagement en CUI dans le domaine de l'inclusion scolaire peuvent bénéficier d'un recrutement en qualité d'accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), soit un contrat de droit public.

Dans la réalité cette circulaire ne s'applique pas faute de moyens disponibles pour établir les contrats de type AESH. Cette situation n'est pas acceptable au regard de la situation sociale de notre pays et des besoins des élèves.

Par conséquent nous vous demandons que cette circulaire puisse s'appliquer dans toutes les situations afin que les personnels et les élèves ne vivent pas de ruptures douloureuses, ceci étant un des principaux objectifs de la circulaire précitée.

En restant disponible, je vous prie d'agréer, Madame le Recteur, l'expression de ma considération respectueuse.

Pour la FSU Centre
Hugues Villemade